

## Présentation de l'auteur

**Verónica Abela, Lydie Marie, Madeleine Létourneau, Linda Labrie, Julie Ouellet et des autres signatures de nos souteneurs qui suivront à la fin du mémoire.**

Citoyennes engagées à éveiller les consciences de l'impact de la mauvaise condition animale sur le présent et l'avenir de notre société québécoise. Nous demandons par conséquent l'application à tout le territoire québécois d'une éthique animale dans le but de vivre désormais de manière responsable et engagée envers les animaux et cela à partir de l'application de la loi 54 et sa réglementation.

## Résumé

**A- Présentation de la situation actuelle des animaux au Québec et le besoin, comme société, de compter sur la réglementation dans les plus brefs délais de la loi 54 ainsi que l'application de la dite loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.**

**B- La réalité et le manquement d'éthique concernant :**

- 1-Les animaux de ferme
- 2-Les animaux du commerce de la fourrure
- 3-Les chevaux de calèche, de courses, de travail, de compagnie, de la chaîne alimentaire
- 4-Les animaux de divertissement
- 5-Les animaux de laboratoire
- 6 Les animaux de compagnie
- 7-Les animaux de la faune
- 8-La détention, le transport, l'abattage des animaux

**C- Les animaux sont des êtres sentients et nous en sommes responsables .**

**D-Conclusion**

## Exposé général

**A- Présentation de la situation actuelle des animaux au Québec, et le besoin comme société, de compter sur la réglementation dans les plus brefs délais de la loi 54, ainsi que l'application complète et sans aucune exception de la dite loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal.**

La pensée qui suit est le fil conducteur du mémoire, et nous prions, les honorables députés, de la faire propre au moment de prendre les décisions pour réglementer la loi 54, sur la condition juridique des animaux.

**"On reconnaît le niveau d'évolution d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux"**

Mahatma Gandhi

L'indifférence, l'apathie, l'indolence, l'insensibilité, la froideur, l'égoïsme d'un grand nombre de membres de notre société fait face à la souffrance, la désolation, la douleur, le tourment, le malheur que vivent quotidiennement, jour après jour, des centaines de milliers d'animaux assujettis à leurs propriétaires qui les considèrent comme des biens meubles.

Par conséquent, le manque d'un encadrement légal qui puisse porter un autre regard à la cause animale, fait réagir les citoyens, ainsi que les associations engagées dans le respect des conditions de vie des animaux.

Citoyens et associations qui sont sensibles et conscients de cette triste situation laquelle a poussé le ministre M Pierre Paradis à réclamer une loi visant la modification du statut juridique de l'animal au Québec.

Les animaux sont considérés jusqu'au présent comme de biens meubles; il faut qu'ils soient considérés comme des êtres sensibles et sentients, capables de souffrir de vivre des émotions.

Il faut qu'une éthique animale, laquelle repose sur la discipline qui s'interroge sur les responsabilités et devoirs des humains face aux animaux, soit appliquée au Québec.

**La situation actuelle et les faits de maltraitance humaine envers les animaux, faits connus à travers différentes enquêtes des médias, expliquent pourquoi**

**le Québec arrive en avant-dernière position des treize provinces et territoires canadiens quant aux lois sur la protection des animaux par le «Animal Legal Defense Fund» (ALDF).**

**B- La réalité et le manquement d'éthique :**

La liste des animaux touchés par cet état des choses est inquiétante. Elle est peuplée de toutes les espèces animales.

**Impossible de tout mentionner, de tout dire, mais voici certains faits les plus saillants :**

**1-Les animaux de ferme :**

Malgré un code d'éthique plus ou moins établi par les éleveurs, la situation des animaux d'élevage est encore archaïque, voire barbare dans le plus grand nombre de cas.

**1a-Les vaches :**

Le 92% de vaches laitières au Québec sont enchaînées à vie sans aucun contact naturel avec l'extérieur, maintenues en vie seulement par leur rendement en litres de lait, avec l'aggravement de plusieurs cas dénoncés par des organisations comme Mercy

for Animals de maltraitance: coups de pied, de bâton, décharges électriques, blessures et plaies non traitées et on en passe.

### **1b- Les veaux :**

En 2014, l'opinion publique a été secouée par le cas d'extrême maltraitance des Veaux de Pont-Rouge (Journal de Québec, télévision, etc.), cette triste histoire résume à elle seule la face cachée du manquement d'humanité et de compassion que peut avoir le Québec envers ses animaux d'élevage.

Simple pointe d'un iceberg qui nous révèle un élevage atroce basé sur la souffrance.

Des jeunes animaux à leur naissance sont isolés dans des cages misérables, enchaînés, couchant dans leurs propres excréments et obligés à prendre pour tout aliment du lait sans jamais pouvoir téter de leurs mères. Cet aliment qui excèdent les premières semaines de vie, leur produit de l'anémie chronique.

Tout cela pour offrir au consommateur insensible une viande « à la mode rose pâle ».

### **1c-Les truies et les porcs:**

Elles sont bafouées, entassées, vivant dans des cages dont elles ne sont jamais capables de se tourner, écrasant parfois leurs petits à cause de l'espace minimum qui leur est destiné.

Et comme si ces conditions ne sont déjà scandaleuses, en plus victimes du défolement de leurs gardiens. (Ref. Mercy for Animals)

On coupe encore la queue et on coupe les testicules à blanc aux porcs, qui sont entassés dans des stalles. Les truies ne peuvent pas bouger pour nourrir les petits. (voir le reportage La face cachée du porc au Québec : <https://www.youtube.com/watch?>)

### **1d-Les volailles-en particulier les poules, les canards et les oies:**

Les animaux sont généralement entassés dans des cages, n'ont pas assez d'espace et peu ou pas de lumière lorsqu'elles sont dans les entrepôts; Elles n'ont pas assez de place pour développer leurs ailes et certaines finissent par avoir les pâtes atrophiées, ne pouvant plus se tenir debout.

Des oies et des canards gavés de force dont leurs organes explosent, provoquant une mort insensée et ignoble.

Quant aux poussins, triés à la chaîne et broyés vivants s'ils ont malheur d'être des mâles, quelle barbarie!

### **1e-Exemples éthiques existant au Québec :**

Au faux argument de qu'il est impossible d'agir d'une autre façon face aux animaux de ferme à cause des exigences de la production, nous rencontrons des pondérables exemples d'exploitations économiquement rentables, mais basées sur le bien-être animal.

Quelques exemples à prendre en compte dans le but de généraliser ces critères d'élevage au moment de réglementer la loi sont: «La ferme des Patriotes S.E.C.», en

Montérégie(Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Ours), avec entre 20.000 et 49.000 poules pondeuses élevées en totale liberté et leur produit -des œufs bruns- certifié par Écocert Canada.

Pour les bovins, porcs, moutons, etc., «Les fermes Valents» 4e génération de fermiers, une coopérative de fermes familiales certifiée depuis 20 ans biologique, opérant dans la vallée de la Châteauguay (Huntingdon, Québec). Leurs animaux vivent en liberté, à l'extérieur tout le temps que la température le permet, sans recevoir ni antibiotiques, ni hormones de croissance, ni de OGM dans les pâturages.

Ces entreprises sont pourtant rentables et constituent des preuves que les producteurs peuvent faire des affaires commerciales et alimenter la population qui croit dans une diète basée sur les protéines animales tout en respectant la nature, en protégeant l'environnement, et en prenant soin de la condition animale.

## **2-Les animaux du commerce de la fourrure :**

Ces animaux sont élevés et sacrifiés sans la moindre compassion de leurs souffrances, sans la moindre prise en considération de leur torture physique et morale en raison de leur condition de détention et des méthodes barbares employés pour la mise à mort (électrocution par l'anus).

Le cas de Jean-Luc Rodier de la Ferme de Saint- Jude de nouveau accusé en 2014 est un exemple que les lois ne sont pas assez sévères: il avait déjà été condamné par maltraitance, mais cela ne l'a pas dissuadé, la peine étant insignifiante.

## **3-Les chevaux de calèche, de courses, de travail, de compagnie, de la chaîne alimentaire:**

Maltraitance et mortalité de plusieurs chevaux et des autres animaux causée par l'épuisement, la faim, la soif, le manque de soins vétérinaires et l'abandon à leur épouvantable sort, sont des nouvelles assez fréquentes fort malheureusement.

La situation, en particulier, des chevaux de calèche, plusieurs fois dénoncée, donne par son amplitude une très mauvaise image à l'étranger des villes comme Québec et Montréal dans le monde entier.

Des tristes exemples comme celui du cheval mort d'épuisement et de déshydratation à Québec, rue St-Vallier le 28 juillet 2010, ou du cocher Lucky Luke à Montréal, fraudeur aux permis qui traite ses chevaux dans des conditions complètement immorales connues à travers les enquêtes des médias.

Notez que les calèches sont interdites à Toronto, Paris et d'autres grandes villes du monde, et sur le point d'être interdites à New-York, puisqu'un cheval n'a pas sa place en milieu urbain. Ces villes n'ont pas perdu leurs touristes parce qu'il n'y a plus de calèches.

#### **4-Les animaux de divertissement :**

Des festivals qui présentent des spectacles honteux et de très mauvais goût, utilisant la peur et la frayeur de l' animal pour amuser un public impitoyable (comme le cas, maintes fois dénoncé, du festival du cochon de Sainte-Perpétue).

Il existe une autre cruauté, davantage souterraine, mais qui ne fait l'objet d'aucune enquête : organiser, tenir ou assister à des combats de chiens de plus en plus nombreux dans nos villes et campagnes.

Aucun projet à ce jour n'est connu pour enrayer ce fléau grandissant.

N'oublions pas qu'il existe encore des cirques et certains zoos qui logent et présentent des spectacles avec des animaux qui vivent misérablement en permanence dans des cages de transport, mutilés et torturés .

#### **5-Les animaux de laboratoire :**

Il n'existe au Québec de réglementation au Québec quant aux animaux de laboratoire.

Ils sont traumatisés, torturés, et tués pour des expériences ou des certifications des produits. Ces dernières, dans bien des sociétés avancées, sont réalisées par des méthodes alternatives , soit sur des cultures de cellules ou cellules souches, en passant bien plus fiables, sans produire de la souffrance gratuite aux animaux. L'union européenne, le Brésil, l' Inde, la Norvège... ont interdit par exemple les tests cosmétiques sur les animaux.

L'utilisation de jeunes cochons, blessés à mort, par des étudiants en Médecine de l'université Laval, a été dénoncée. Elle a été comparée à la réalité actuelle des universités modernes, comme la prestigieuse Harvard, dont ces procédures sont tout à fait interdites. La souffrance animale n' ayant pas lieu dans la formation des universitaires.

#### **6 -Les animaux de compagnie (chiens, chats, lapins, tortues, furets et d' autres...):**

##### **6a-La cruauté:**

**La cruauté** envers eux est partout et quotidienne, et parfois révélée par les médias, comme le cas d' Alexandre Perrie-Gallant en 2014, qui a tué le chien de son voisin à coups de couteau; La cruauté de la part d' un individu, que ce soit chez lui ou dans un élevage ou un abattoir, devrait être sévèrement punie, ce qui n'est malheureusement pas le cas.

##### **6b-Les abandons et la surpopulation:**

Le Québec est le champion de l' abandon des animaux. Il y a un manque clair d'éducation par campagnes de formation et de sévérité de la part du gouvernement : l'adoption devrait être encadrée (exigences du parent de l'animal: enregistrement, stérilisation, etc.) et

l'abandon puni sévèrement, car les conséquences sont dramatiques : Au Québec on a compté 750.000 abandons d'animaux de compagnie en 2007, et il y a 1.700.000 chats errants au Québec.

Voici une raison qui pourrait à elle seule changer bien des choses : **la clause interdisant les animaux dans les baux de location** Elle est interdite depuis les années 90 en Ontario.

Des centaines et des centaines de chiens et de chats abandonnés au gré des caprices de leurs propriétaires. Possesseurs sensés de prendre soin de leurs mascottes à vie, en veillant à éviter la surpopulation par la stérilisation chirurgicale, ainsi que la propagation de maladies par la vaccination et la consultation sur leur santé dans des hôpitaux vétérinaires.

Il va de soi, le fait de leur procurer l' alimentation et l' eau nécessaires dans les conditions de salubrité logiques (non des restants, des os ou en les obligeant à se procurer de l' eau dans des flaques infectées en campagne ou de la cuvette sanitaire de la salle de bains dans les habitations de ville). En outre, respectant les besoins de logement des animaux et de protection du froid et de la chaleur qui leur sont indispensables. Tout de même et sans les habiller comme des poupées, selon la tendance actuelle, leurs maîtres doivent veiller à leurs besoins de jeu et activité physique.

Il nous reste porter attention aux mutilations inutiles et douloureuses de griffes, oreilles, queues et on en passe pour suivre de douteux patrons de beauté «animale» ou commodité humaine. (le dégriffage est une pratique interdite en France pour donner l'exemple),

Les idées et les bénévoles ne manquent pas pour avancer de manière éthique, mais nous devons être entendus et suivis par le gouvernement.

## **7-Les animaux de la faune :**

La protection de la faune sauvage, patrimoine naturel du Québec est une nécessité: Les baleines du Saint-Laurent, les oiseaux de nos forêts, les abeilles, facteur de pollinisation de plusieurs espèces végétales nécessaires à la vie...

Les animaux doivent, tous, être pris en considération par le projet de loi 54.

Bien que l'on dise la chasse "nécessaire" au maintien de l'écosystème, elle ne l'est pas : les citoyens ne sont dupes et attribuent plutôt cette activité à un besoin de se sentir supérieur à la nature. La planète et la nature se régulent elles-mêmes très bien, et cela depuis des milliers d'années. Mais puisque la chasse est légale, elle nécessite une réglementation stricte et transparente.

L'accès à cette activité semble d'une légèreté sans nom : *"Vous pouvez vous procurer un permis de chasse chez les dépositaires autorisés de vente de permis, par exemple certains magasins de sport, quincailleries, dépanneurs et auprès de quelques pourvoyeurs autorisés."*

## **8-La détention, le transport, l'abattage des animaux :**

### **8a-Les usines à chiots**

**Les usines à chiots et garderies d' animaux, la plus part clandestines** et déplorables plusieurs fois dénoncées par les médias font honte à la province.

### **8b-Fourrières :**

Il est aberrant de savoir que le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord qui fonctionne avec des fourrières à but lucratif; les conséquences: une cruauté gratuite pour le profit; la liste est longue, mais rappelons les horreurs des fourrières du Berger blanc (chiens électrocutés...), de Saint-Lin, ou de Drummondville.

### **8c-: Chiens attachés dehors :**

Il n'existe pas de réglementation à ce sujet : cette pratique est interdite au Nouveau-Brunswick (maximum permis 30mn), ainsi que dans 14 états des États-Unis .

### **8d-Euthanasie:**

Bien que le terme soit erroné (la définition première est d'abrèger les souffrances, pas se débarrasser d'un 'surplus' d' animaux, mais le terme est utilisé afin de se rendre moins coupable).

La moitié des SPA/SPCA du Québec utilise encore les chambres à gaz, pratique interdite dans 22 états des États-Unis. Pratique pourtant plus coûteuse, plus cruelle et moins sécuritaire que celle par injection létale ce que confirme Jean Bergeron, président de l'ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Le sujet revenant régulièrement dans les médias ainsi que les plaintes sans suite faites au MAPAQ par les citoyens sont des preuves évidentes que de manière pratique, les moyens ne sont pas mis en œuvre pour enrayer la cruauté envers les animaux que ce soit par le nombre et sérieux des inspections, les suivis, et l'application de la loi.

### **8e-Transport :**

Les méthodes n'ont pas ou peu évoluées, elles sont arriérées: animaux à bout de souffle sont poussés violemment, entassés, souffrant de chaleur, s'urinent dessus, meurent de froid ou de chaleur dans les camions. Ils sont poussés à se déplacer à coups de pied, de bâton, par l' effet de décharges électriques. Même s'ils sont atterrés, blessés ou malades. Même s' ils se traînent à cause de fractures aux extrémités causées par la maltraitance «humaine».

Il faut aussi, signaler les très fréquents cas, dénoncés par les médias( Journal de Québec et Journal de Montréal) et par les enquêtes de Mercy for Animals, PETA et HSI Canada et USA, de la pratique de blesser les animaux- en particulier les porcs- immédiatement avant le transport au mousseau pour que abasourdis par la douleur, ne dérangent pas l' opération de déplacement.

## **8f-Abattage:**

Les méthodes n'ont pas ou peu évoluées non plus ici.

Sans la moindre compassion pour leurs tourments, en leur causant une agonie consciente et une mort lente, indigne et affreuse sous le regard indifférent de tous les impliqués dans l'acte même ou dans la voulue ignorance de la société.

L'Indonésie, en majorité musulmane, a accepté, bien que contestée par une partie du monde musulman que les animaux soient étourdis avant l'abattage.

Il faut regarder le vidéo nommé: «Les abattoirs de la honte» pour comprendre l'immense souffrance des animaux et la gratuité de la même.

Il est impérieux de faire la lecture du livre: «Plaidoyer pour les animaux» de Matthieu Ricard, de regarder de terribles vidéos ou d'avoir le courage de rentrer dans les abattoirs et d'assister à la cruelle mise à mort des animaux pour comprendre quelle importance a la réglementation de la loi 54, soit pour au moins d'éviter des souffrances inutiles aux animaux d'abattoir.

La mort aberrante causée par des méthodes plus que primitives dans les Îles de la Madeleine de milliers de phoques à chaque année a pour conséquence que des pays, les uns après les autres boycottent l'importation de produits de phoques, et ont une image barbare de la province.

## **C-Les animaux sont des êtres sentients et nous en sommes responsables**

### **1-L'animal est un être sentient :**

L'animal est un être doué de sensibilité, mais plus précisément c'est un être sentient, c'est à dire qu'il éprouve un ensemble de sentiments (sensations, perceptions et émotions) positifs ou négatifs, depuis la douleur et la peur jusqu'au plaisir et la joie.

Des études scientifiques ont d'ailleurs montré que certains animaux présentaient un type de capacités mentales de haut niveau que l'on croyait, jusqu'alors, réservées aux seuls humains comme être conscients d'eux-mêmes, être capables de résoudre des problèmes nouveaux, avoir des représentations mentales ou encore comprendre ce que d'autres animaux savent ou se disposent à faire.

2-Les études scientifiques le prouvant sont nombreuses. Voici quelques exemples :

### **2a-Les poules :**

Les travaux menés par Christine Nicol et d'autres chercheurs à l'Université de Bristol, au Royaume-Uni, ont montré que les poulets se servaient de leur mémoire et qu'ils avaient des intentions et des attentes. Dès le premier âge, les poussins sont capables de retenir



mentalement l'idée d'un objet qui n'est plus visible : ainsi, par exemple, ils feront le tour d'une barrière pour retrouver cet objet. Quand des poulets ont été habitués à recevoir de la nourriture comme récompense dans une situation particulière, ils se montrent par la suite très contrariés si cette récompense n'arrive plus.

Une équipe de chercheurs du Groupe de biophysique du Silsoe Research Institute, au Royaume-Uni, a montré que les poules avaient la notion du futur. Dans le cadre de leur expérience, les poules devaient donner un coup de bec sur un bouton de couleur vive pour recevoir de la nourriture. Quand une poule n'attendait que quelques secondes avant de donner le coup de bec, elle recevait une petite quantité de nourriture. Cependant, si elle attendait 22 secondes, elle recevait une quantité de nourriture bien plus importante. Plus de 90 % des poules ont su attendre pour recevoir la plus grosse récompense.

## **2b-Les porcs sont intelligents :**

Des chercheurs faisant partie de centres spécialisés des plus avancés dans le domaine de la recherche sur le comportement animal, le professeur Stanley Curtis de l'Université de l'État de Pennsylvanie ainsi que le docteur Julie Morrow-Tesch, ont évalué les capacités cognitives des porcs en leur faisant passer des tests adaptés, normalement utilisés pour déterminer le quotient intellectuel des enfants. Ils ont appris à ces animaux comment jouer avec des ordinateurs et comment s'en servir pour améliorer leurs conditions de vie à l'intérieur de leur enclos: fréquence de leur nourriture, chaleur, confort, etc.

Ces chercheurs ont étudié les perceptions que les cochons élaborent à partir de stimuli, formes et objets de leur environnement, leurs modes d'interactions et de communications, leurs affinités et leurs modalités d'investissements, ainsi que les images qu'ils élaborent de leurs congénères et d'eux-mêmes.

Ils ont aussi étudié chez ces animaux, leurs signes de communication, de créativité et d'anticipation. Ces chercheurs, ainsi que d'autres chercheurs qui se sont aussi intéressés à l'intelligence des porcs, comme les docteurs Mike Mendl, Suzanne Heldet et leurs collègues du centre de recherche de l'Université Bristol en Angleterre, sont tous d'accord pour conclure que le comportement des cochons, dans bien des rapports, est similaire à celui des êtres humains ou à celui d'autres primates, et que ce sont des animaux intelligents, qui apprennent très rapidement et qui démontrent une habileté à résoudre des problèmes, et ce, beaucoup plus facilement que les plus « intelligents » des singes.

## **Conclusion**

Tous ces constats et la consternation qui en découle, montrent le besoin urgent d'une évolution morale de l'être humain envers les autres êtres vivants.

Ils montrent également que les plaintes des citoyens et associations au MAPAQ qui sont sans suite, pour le moins ne ce qui a trait au pénal, relèvent que de manière pratique les moyens ne sont pas mis en œuvre pour enrayer la cruauté envers les animaux, que ce soit

par le nombre et/ou le sérieux des inspections et de la l'application des règles déjà existantes.

Parce qu'ils sont à notre merci, tout comme le sont les enfants et les personnes non autonomes (handicap, vieillesse...) nous en sommes responsables.

Le Québec a beaucoup à faire en matière animale, et ces réalités abominables et abjectes doivent cesser immédiatement et la société québécoise doit produire un changement de 180 degrés dans plusieurs cas, en lien à sa conception de la valeur de la vie animale.

Elle doit se faire responsable du respect dû par les humains à tous ces êtres sensibles au bien-être mais aussi à la douleur, à l'angoisse, à la souffrance, à l'amertume, à la tristesse, au tourment.

La loi 54, visant un ajustement de la condition juridique de l'animal et les conséquences qui en découlent, est très nécessaire.

La discussion s'avère aussi être sur la condition d'intelligence et la conscience de l'animal, prônée par plusieurs scientifiques de renom mondial comme le docteur Donald R. Griffin de l'Université de Rockefeller/Harvard. ( Livre de référence: La pensée animale, auteur: Donald R Griffin).

Enfin, il faut plaider pour les animaux, pour leur cause.

Nous vous invitons également à lire l'essai: «Plaidoyer pour les animaux» écrit par Matthieu Ricard.

Il faut réfléchir à notre vision de l'animal en tant qu'être vivant (Référence: de la québécoise; Lise Desaulniers, Livre «Je mange avec ma tête»).

Nous ajoutons, comme document annexe, un écrit, rédigé aux effets de la présentation de ce mémoire par Madeleine Létourneau.

Nous voulons vivre au Québec, dans une société qui ne se sente pas honteuse face au jugement porté sur nous par des autres sociétés avancées comme la nôtre.

Nous voulons nous savoir fiers de notre comportement humain face aux êtres sensibles que sont les animaux, qui sont capables de sentir, ressentir et souffrir.

La réglementation de la loi 54 doit être autant plus sévère pour que les intérêts et les besoins de tous les animaux- qui ont droit, tout comme nous, à une vie digne et de respect- soient pris en compte.

Ce mémoire, adressé aux honorables députés qui nous représentent en tant que citoyens, avait commencé par une célèbre phrase de Gandhi.

Que ce mémoire se termine par une phrase d' un grand penseur québécois,  
M Stevan Harnad:

« Ce qui compte maintenant c' est de mettre fin à l' exploitation animale ».

Que ce mémoire finisse en vous demandant en tout respect de porter votre regard intelligent, sensible et compatissant sur la cause animale au Québec à l' heure de produire la réglementation de la loi 54.

Nous demandons également que cette loi et de sa réglementation soient impérativement appliquées sans exemption aucune dans le Québec tout.

Elle doit responsabiliser toute personne impliquée de près ou de loin dans chacun des cas soit propriétaire, gardien, etc.

Merci beaucoup de votre attention.  
Avec nos salutations les plus distinguées,

Verónica Abela, Lydie Marie, Madeleine Létourneau, Linda Labrie, Julie Ouellet,  
Nathalie Litalien, Marie Labrecque, Carole Cantin, Julie Marr, Hélène Gagné,  
Lucie Bédard, Sara Gagnon, Sylvie Doyon, Mona Lise Doyon, Andreanne Hamel,  
Jocelyne Boudreau, Nancy Cantin, Nathalie Bélanger, Julie Larouche, Gwenaëlle Bufe,  
Adrienne Labrie, Ritchi Jolin, Monique Racine, Sylvie Pelletier, Suzanne Richard,  
Geoffrey Cantin- Arku, Sylvie Myre, Murielle Clément, Sharon O' Brien,  
Debbie Bernier.



### L'animal et le droit au respect

L'animal a été créé être vivant et non objet. Il a des besoins tout comme les êtres humains. Il doit dormir, manger et respirer pour vivre. Il doit procréer pour que sa race survive. Les mères et les pères s'occupent de leurs petits afin qu'ils deviennent des adultes. Alors, pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits? Droit au respect de leur vie et de leurs besoins.

Personne n'a le droit de les maltraiter. Les animaux étant incapables de défendre leurs droits, C'est à l'être humain de le faire. Il doit faire le nécessaire afin que les animaux aient ce dont ils ont besoin; de la nourriture saine et en quantité suffisante, de l'eau fraîche, un endroit pour dormir en sécurité. C'est un droit pour tous les êtres vivants. C'est même écrit dans la Loi.

Dans le but de pourvoir aux besoins des animaux, nous devons élaborer une charte de leurs droits et veiller à ce qu'elle soit respectée. On doit prévoir des sanctions pour les gens qui ne la respecteraient pas. Ce ne doit pas être un beau texte, mais une réalité, une façon de vivre en harmonie entre êtres vivants.

Les animaux ont le droit de vivre dans un environnement qui respecte leurs besoins. Ces êtres vivants sont différents des humains, mais ils ont eux aussi cinq sens et des émotions. Ils souffrent et ils ont peur si ils sont maltraités. Il n'y a aucune raison pour qu'un être humain, supposément intelligent, fasse du mal à qui que ce soit ni aux animaux.

Les animaux ont la vie et ne pas les respecter c'est un manque de respect envers la vie elle-même.

On doit arrêter de les manipuler et les traiter comme des objets. On n'a qu'à penser aux poussins, aux cannetons, aux lapereaux que les humains achètent pour leurs enfants à Pâques et qu'ensuite ils ne savent plus quoi faire avec eux. Ils ont tout simplement oublié que ces bébés animaux grandiraient, qu'ils ne sont pas des animaux en peluche. On a aussi l'exemple des parents humains qui laissent leur chatte ou leur chienne s'accoupler alors qu'ils ne sont pas intéressés à garder leurs futurs chatons et leurs chiots. Ils voulaient que leurs propres enfants aient la chance de voir des bébés animaux naissants. Ils n'ont pas pensé à ce que ces bébés deviendraient par la suite. Un autre exemple; les femelles qu'on accouple à l'excès pour pouvoir avoir plus de bébés à vendre. On ne pense qu'au profit, pas l'animal qui doit produire comme une usine.

Pour ce qui est des animaux de boucherie, il faut trouver des moyens d'euthanasier sans les faire souffrir. On doit veiller à ce qu'ils soient gardés dans des conditions respectant leurs besoins; éviter la surpopulation, les garder dans des endroits propres et hygiéniques .

Les humains doivent se responsabiliser vis-à-vis les animaux, ils ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux. Trop de gens abandonnent leurs animaux de compagnie pour diverses raisons; déménagement, allergies, etc. Trop d'éleveurs n'offrent pas des conditions de vie saines

à leurs animaux. Trop d'exploiteurs ne pensent qu'à l'argent que l'animal va lui rapporter et n'offrent pas des conditions de vie décentes aux animaux sous leur responsabilité.

Il faut mettre un terme à toutes ces injustices en faisant connaître et respecter les droits des animaux, êtres vivants. Chaque être humain doit connaître les droits des animaux et savoir quelles seront les conséquences si ces droits ne sont pas respectés.

Il faut arrêter l'abus, la négligence, la violence dès maintenant.